

### **Motion adoptée le 02/02/2021**

La structure proposée pour la rentrée 2021 prévoit des effectifs de 29 à 30 élèves sur les niveaux 6ème et 4ème. L'an dernier, les effectifs des 6ème ont été sous-estimés et nous avons obtenu l'ouverture d'une classe le 4 juillet ! S'adapter au dernier moment, réajuster les répartitions de services dans ces conditions, est contre-productif. Nous demandons des maintenant une division supplémentaire en 6ème et une division supplémentaire en 4ème pour éviter le décrochage scolaire des élèves fragilisés et apporter à tous un enseignement de qualité.

La crise sanitaire actuelle démontre la pertinence des groupes allégés pour maintenir l'offre de service public tout en limitant la propagation d'un virus contre laquelle il faudra sans doute lutter encore à la rentrée prochaine. Alors que des mesures sanitaires strictes sont imposées à tous, prévoir l'augmentation des effectifs par classe est proprement scandaleux. Nous rappelons aussi que le collège accueille tous les élèves, notamment ceux nécessitant des aménagements particuliers et certains en inclusion avec AESH, cela va être rendu difficile par la diminution des moyens alloués à la rentrée 2021.

Pouvoir enseigner dans de bonnes conditions avec des groupes à effectif réduit nous semble indispensable, que ce soit pour manipuler en sciences expérimentales ou pour différencier notre enseignement dans toutes les disciplines et tout simplement pour apporter l'attention particulière nécessaire à la prise en compte de chacun de nos élèves.

Nous demandons donc que la DGH soit abondée de 58 heures.

Un consensus s'est établi au sein du conseil pédagogique pour la répartition des heures à tous les niveaux, en demandant que les heures d'enseignement de la nouvelle option japonais soient financées au titre de la diversité linguistique comme ce fut le cas pour l'italien au moment de son introduction au collège. La création d'une option supplémentaire ne doit pas se faire au détriment de l'existant.

Nous demandons que 2,5 heures soient attribuées au titre de la diversité linguistique.

Nous observons que la dotation en heures postes est proportionnellement moins importante cette année et donc qu'un nombre plus important d'HSA nous est attribué. Augmentation des effectifs, augmentation des HSA, ce n'est pas possible. Les personnels sont fatigués. De plus en plus d'enseignant.e.s se mettent à temps partiel pour éviter les services alourdis.

Nous demandons la transformation de la moitié des HSA en heures postes et la création d'un poste en SVT.

Nous observons aussi que l'enveloppe des IMP se réduit à la portion congrue. Cette enveloppe permet de financer le dispositif tutorat, dispositif qui chaque année fait ses preuves pour l'aide apportée à plusieurs élèves en difficulté.

Nous demandons que cette enveloppe soit abondée de 8 IMP supplémentaires.

Nous voulons la réussite de tous et nous refusons l'affaiblissement du service public d'éducation. Nous devons collectivement prendre en compte les besoins des élèves et il faut respecter les choix des équipes pédagogiques. Comme chaque année, cette nouvelle détérioration des conditions de travail des élèves et des personnels enseignants est niée par le ministère.

De plus, aucun poste de CPE, de PSYEN, d'Assistant-e Social-e, d'agent administratif ou de personnel de santé n'est envisagé, et ce malgré la crise sanitaire et sociale qui s'amplifie. Les infirmières et infirmiers présents dans les établissements scolaires sont amenés à relever des départements et non plus de l'Éducation Nationale, et nous craignons que leurs missions soient modifiées au détriment de leur présence dans les établissements scolaires car le projet de loi prévoit d'orienter les missions de santé scolaire sur du dépistage médical de 0 à 16 ans. .

Dans l'académie les effectifs prévus sont en augmentation et augmenteront encore probablement d'ici la rentrée de septembre, or il est prévu de supprimer 123 postes dans l'académie de Rennes alors que 929 élèves supplémentaires sont attendus.

Cette perspective n'est pas acceptable. Nous demandons au DASEN et au Ministre de revoir leur copie ! Vous trouverez ci-joint les tableaux concernant la contre-proposition de répartition de la DGH.